

Le P'tit Roppois



Numéro 26

Janvier 2014

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr

Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30

Contact avec le Maire ou les Adjoints, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : M. Jean DÉCHAMBENOIT : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directrice : Mme Valérie GREGORCIK ☎ 03 84 29 86 98 📠

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20

Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66

URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 05 53 ou 115

GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

AMBULANCES : Ambulances Taxis DSA et Lion 6 rue de Copenhague – BELFORT : ☎ 03 84 27 50 36

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 57 40 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15

GUERMONPREZ Marie-Pierre 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06

HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE

PIERRE Aloïse 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06

REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

MEDECINS : BOBEY Pierre 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 84 84

MARQUiset Delphine 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 99 30

MONTES Thierry 5 rue de Denney – ROPPE ☎ 03 84 29 98 98

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

ADMINISTRATION / PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55

bureau ouvert du lundi au vendredi de 12H30 à 15H30

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33 France Télécom : dérangements ☎ 10 13

Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (*laisser sonner*) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H

- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Ecopoint : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement
Ecopoint : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'ÉDITORIAL

Chers Roppoises et Chers Roppois,

Vous avez entre vos mains la 26^{ème} édition du P'tit Roppois depuis sa naissance en 2001. Une règle désormais bien établie autour de la communication comme nous nous y sommes engagés depuis le début. Notre village s'agrandit, les derniers chiffres de l'INSEE annoncent 876 personnes qui habitent Roppe, et ce n'est pas fini.

Dans le domaine scolaire, et en ce qui concerne l'aménagement de nouveaux rythmes scolaires, nous n'avons pas donné suite en 2013 aux vœux du Ministre. Pour la rentrée de 2014, il faudra que ça se fasse. Démocratiquement, les vœux majoritaires des parents ont été retenus. Ainsi, il n'y aura plus de coupure dans la semaine puisqu'il y aura classe le mercredi matin, mais les enfants pourront sortir à 15h45. Toutefois nous sommes tenus de mettre en place des activités jusqu'à 16H30. Le coût supplémentaire est à notre charge, avec une aide de 50 € par enfant la première année seulement.

Dans un autre domaine, j'ai apporté toute ma force, toute ma patience, toute ma conviction dans l'opération d'acquisition de la « ferme Seigeot » en bordure de l'Avenue du Général De Gaulle. C'est fait, les bâtiments, irrécupérables, ont été démolis et une opération avec Territoire Habitat sera menée. En matière immobilière, nous avons également acquis le bâtiment où se trouvaient « Les Peintres réunis » ainsi que New Jet Pneu. Les deux acquisitions sont neutres pour le budget.

Pour les travaux de l'été dans la commune, il faut citer la réfection de l'Avenue du Général De Gaulle réalisée en août par le Conseil Général, à l'occasion de laquelle nous avons pu profiter d'un remaniement de la signalisation horizontale. La finition de l'éclairage public de la rue du Stade a été menée à son terme. L'installation d'un plateau surélevé dans rue du Civé calmera les ardeurs des « Fangio » qui assouvissaient leur soif de vitesse dans cette rue, mais semaient l'insécurité. La stabilisation sur la place du Château Lesmann devant l'Accueil de Loisirs pour être un peu au propre devant le bâtiment a aussi été réalisée pendant les vacances. Et surtout les travaux d'aménagement de la rue de Phaffans ont commencé par la mise en souterrain des réseaux.

En terme de subventions, pour les travaux de la rue de Phaffans, les 15 000 € promis par notre Député pour la voirie sont arrivés, de même que les 10 000 € du Sénateur pour le nouvel éclairage public. Qu'ils en soient remerciés. Mais une autre agréable surprise nous arrive : une subvention de 29 590 € concernant la DETR pour une première tranche, d'abord non acceptée, nous a finalement été notifiée récemment par la Préfecture. Merci Monsieur le Préfet.

Ce 26^{ème} numéro est le dernier de cette mandature. Je vous confirme que je solliciterai le renouvellement de mon mandat, et je mènerai une liste qui s'appellera, comme la précédente « LISTE D'INTERET COMMUNAL » pour les prochaines élections municipales du mois de mars 2014, avec un renouvellement de cinq membres.

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 26^{ème} édition du P'tit Roppois et vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Très cordialement à vous



ETAT CIVIL DU 2° SEMESTRE 2013

NOS JOIES ...

Naissances



5 août 2013

GEANT Mattia

de *GEANT Sylvain et WEINGARTNER Caroline*

2 rue Sous le Vernois

1^{er} octobre 2013

CLEMENT Cassandre

de *CLEMENT David et DELEFORTRIE Émilie*

1 rue du Stade

27 octobre 2013

JUILLERAT Camille Cloé Morgane

de *JUILLERAT Francis et GUILBAUD Florence*

6 impasse de la Grande Nouaie

28 octobre 2013

COURTEL Cléo

de *COURTEL Guilhem et BOUILLY Perrine*

1A rue du Commandant Arnaud

14 novembre 2013

CUNCHON Lola Anne-Marie Monique

de *CUNCHON Wilfried et PHILPA Géraldine*

33 rue des Chézeaux

13 décembre 2013

ALOUANE DENERIER Léana Marie Adeline

de *ALOUANE Ahmed et DENERIER Céline*

2 bis rue du Stade

Mariages

17 août 2013

Alexis BIDEAUX et Laura CHELOUDIAKOFF

rue d'Eguenigue



NOS PEINES ...

Décès

17 juillet 2013

GIBERT Pascal François

68 ans

12 rue de Phaffans



2 octobre 2013

CARLE Sylvette Hélyett Aurore

née **DARD**

78 ans

5 rue du Stade

5 novembre 2013

REMY René Gaston

78 ans

20 rue de Denney

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.07.2013

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE PHAFFANS.

La présentation est faite par M MOUGEOT du Cabinet SETIB. L'accent devait être mis sur la sécurité, et notamment sur la diminution des vitesses des usagers à obtenir. Il n'y aura un trottoir que d'un seul côté, le côté opposé étant simplement engazonné (ou stabilisé suivant le cas). Lorsque la largeur du trottoir le permet, un espace vert séparera le trottoir avec la chaussée. L'entrée de l'agglomération (côté Phaffans) fait l'objet d'un traitement particulier avec mise en place d'un ilot central à définir, largeur de voies aussi à définir en fonction de la lame de déneigement. Il est à noter qu'un aménagement identique sur la RD 22 rue de Vétrigne (ilot pavé bombé) a fait ses preuves. La proposition est présentée dans une voirie élargie côté Est.

Le carrefour avec la rue des Forts Champs est présenté avec une « oreille » avant de s'engager plus perpendiculairement sur la rue de Phaffans. Le rayon de giration est calculé en fonction d'un engin agricole de grosse dimension (ou d'une semi-remorque). Sur la rue de Phaffans-même un plateau surélevé sur 45 mètres est très vivement critiqué. Quelle autre solution pour faire diminuer la vitesse ?

Le secteur du carrefour avec la rue du Château est remodelé avec une sortie aussi plus perpendiculaire et une « oreille » côté habitation Receveur. Petits soutènements à prévoir avec pierres de récupération lors de la démolition de la « ruine » Seigeot. Pose de barrières (identiques à celles déjà existantes sur la commune), prévue le long du trottoir devant l'IME, jusqu'à hauteur du passage piéton en biais pour aller au bâtiment « Jus de Pomme ».

Place pour stationnement PL en face maison PHILPA. Attention à ne pas gêner la sortie de cette propriété avec un fourgon rallongé. La haie en thuyas de la propriété PHILPA, débordant très largement sur le domaine public ne peut plus être taillée, sera coupée et remplacée par une haie avec des essences locales (charmilles, hêtres, etc.).

Jean-François Rousseau signale la proximité de la hauteur de la fenêtre de Mme MAILLARD, attention au profil.

La sortie « basse » sur la RD 83 doit être maintenue, la sortie « haute » étant incompatible avec les camions porte voiture. Le creux du profil en long sera repris.

Du côté planning prévisionnel, le SIAGEP sera prêt à mettre en souterrain les réseaux à partir de la deuxième quinzaine de septembre, délai des travaux prévu : 2 mois au moins. La rue pourra alors être « remise » à l'entreprise de voirie qui sera retenue.

Le chiffrage n'est pas encore prêt.

POINT N°1 : PHOTOCOPIEUR : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le copieur en arrive à sa huitième année et continue de donner satisfaction. Il est donc décidé à l'unanimité de renouveler pour 1 an le contrat d'entretien.

POINT N°2 : CLASSE EXTERNALISÉE : CONVENTION AVEC L'IME

Le Maire donne lecture du projet de convention de coopération proposé par l'IME en concertation avec la Directrice de l'école et amendée par nos soins. Elle porte sur l'occupation d'une salle 1/2 demi-journée par semaine pour commencer, afin de conduire un processus d'insertion progressive en milieu ordinaire, notamment lors des récréations. Cette convention précise notamment nos droits de reprise de la salle pour nos propres besoins, et diverses préoccupations d'ordre pratique (arrivée du bus, mobilier, cantine etc.). Elle est approuvée à l'unanimité et le Maire est autorisé à la signer.

POINT N°3 : LES CHÉZEAUX II : RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES COMMUNS

Le Maire donne lecture du projet de convention de transfert par laquelle le lotisseur nous remet l'ensemble des équipements collectifs du lotissement dès sa déclaration définitive d'achèvement. Cette convention telle que présentée évite la création d'une association syndicale. En cas de dégâts éventuels dans la finalisation de la phase de construction, le responsable sera recherché en paiement et s'il est défaillant, l'ensemble des occupants ont versé une caution (800 € par lot) et se substitueront au fautif pour ce type de risque. Le principe de la rétrocession est adopté à l'unanimité.

POINT N°4 : CAB : EAUX PLUVIALES DE LA GRANDE NOUAIE

Il s'agit de remédier à l'irruption d'eaux pluviales sur le site en cas de fortes pluies. Sur notre demande, la CAB est parvenue à un devis de 4 916 € (contre une estimation initiale de 12 000 €) dont 2 409,04 € HT pour la commune dans le cadre du règlement 51/49. Le conseil approuve ce nouveau chiffrage et autorise unanimement le Maire à signer la convention.

POINT N°5 : ALSH : APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES MERCREDIS ET LES PETITES VACANCES

La CAF a demandé la mise en place d'une facturation, suivant une tarification tenant compte du quotient familial pour les mercredis et les petites vacances comme c'est déjà le cas pour les jours de semaine. Mais compte tenu de la révision récente des quotients familiaux opérée par le Gouvernement, la simulation avec les fréquentations actuelles ramènerait le nombre de bénéficiaires d'un QF 1 à une seule famille, et le QF 2 ne serait plus applicable qu'à trois familles. Cette opération conduit donc par conséquent à renchérir le coût pour tous les autres parents, notre système actuel étant plus favorable aux familles. Il est convenu de réétudier la question en reprenant contact avec la CAF pour trouver une formule plus favorable pour les familles. Le problème devant être résolu avant la rentrée 2013, une réunion du CM est programmée le 7 août à 18H30.

POINT N°6 : ALSH : FIXATION DU PRIX DES REPAS

Le prestataire SODEXO nous annonce une augmentation de 7 centimes du prix du repas qu'il est convenu à l'unanimité de répercuter en l'état.

POINT N°7 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Il s'agit d'une créance de 10 € facturée en 2010 par l'AF et dont la trace du débiteur a été perdue. Le principe de l'abandon de cette créance est adopté à l'unanimité.

POINT N°8 : SUBVENTIONS PASS FONCIER VERSÉES PAR LA DDT : CHOIX DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT

En réponse à une demande de la trésorerie, il est convenu à l'unanimité d'adopter pour ces subventions une durée d'amortissement de 3 ans, comme pour les avantages que nous avons accordés nous-mêmes aux bénéficiaires.

POINT N°9 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS PASS FONCIER VERSÉES PAR LA DDT

Cet amortissement n'ayant pas été intégré dans le budget initial, la présente décision modificative a pour effet de l'intégrer dans le budget. Cette décision est adoptée à l'unanimité. A noter qu'il ne s'agit que d'écritures comptables n'ayant pas d'incidence sur le montant global du budget.

POINT N°10 : ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE DU STADE : CHOIX DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT

Compte tenu de la durée de vie de ces équipements, il est décidé unanimement de les amortir sur la durée maximum autorisée de 15 ans.

POINT N°11 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE DU STADE

Comme pour la précédente, cette décision modificative a pour objet d'intégrer ces amortissements dans le budget communal. La décision présentée est adoptée à l'unanimité. A noter qu'il ne s'agit que d'écritures comptables, n'ayant pas d'incidence sur le montant global du budget.

POINT N°12 : TRAVAUX 2013 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire expose la nature des travaux envisagés : reprises de bordures avant réfection des enrobés de la RD83, opération de sécurité rue du Civé, réfection du Chemin des Mines, de l'Epenotte et du chemin du Charmois. Des critères contraignants ont du être mis en place pour les délais. Seule l'entreprise COLAS ayant répondu à la consultation, il est convenu à l'unanimité de la retenir pour le montant de 73 888,33 € pour l'ensemble des quatre chantiers.

POINT N°13 : PLACES DE TAXIS : ATTRIBUTION ET MARQUAGE

Il est décidé unanimement de donner une suite favorable à la demande de M. KARASIN pour l'attribution de la seconde place de taxi au prix de 300 € par an. Le droit de stationnement de M BOUHEDDA est revalorisé à l'identique. Les titulaires des deux places se sont engagés à prendre en charge la remise en peinture des places de taxi et la pose du panneau réglementaire.

POINT N°14 : LOTISSEMENT " LA GRANDE NOUAIE " : CESSIION DE LA PARCELLE 1

Une personne intéressée par la parcelle 1 demande une révision du prix à 68 000 €. Devant l'intérêt de cette opération, le conseil est unanime pour considérer qu'il est judicieux de céder cette parcelle à ce prix.



NEW JET PNEUS

OUVERT
DU LUNDI DE 10H00 À 12H00
ET DE 13H30 À 18H00
DU MARDI AU VENDREDI
DE 10H00 À 12H00
ET DE 13H00 À 18H00
LE SAMEDI DE 10H00 À 12H00

11, rue Sous le Verriols 90380 ROPPE
Tél. / Fax : 03 84 21 22 33
newjetpneus@gmail.com



Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions
Séminaires – Pizzas sur place et à emporter
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 19 06

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.08.2013

POINT UNIQUE : ALSH : TARIFICATION DES MERCREDIS ET DES PETITES VACANCES

Après une demande de la CAF tendant à étendre le système des quotients familiaux au tarif des mercredis et des petites vacances + juillet, nous avons réalisé des projections qui ont fait ressortir la quasi-inutilité de cette mesure puisque les familles classées autrement qu'en QF 3 sont très peu nombreuses. Il est donc convenu de mettre en place ce barème dégressif à – 12,5 % en QF 2 et – 30 % en QF 1 par analogie au barème périscolaire. Cependant, pour éviter que ce système ne conduise à une augmentation généralisée, il est décidé à l'unanimité de doubler cette tarification d'un calcul dégressif en fonction du nombre d'enfants fréquentant la structure.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.09.2013

POINT N° 1 : PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DE M. GÉRARD PAILLLOT

Le CUI actuel de M. PAILLOT arrive à échéance le 18 octobre prochain. Il est bien intégré et les équipements spécifiques pour l'acquisition desquels nous avons bénéficié d'une aide financière à 100% facilitent son travail. Après consultation de CAP Emploi, les conditions actuelles de prise en charge peuvent être maintenues pour 12 mois supplémentaires avec une aide de 85 %. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 2 : LOTISSEMENT LES CHÉZEAUX II : CESSION DE LA PARCELLE 7

Un candidat (M. Guillaume ROUSSEAU) s'est présenté pour l'acquisition de la parcelle n°7 du lotissement, d'une surface de 6,01 ares, au prix de 64 000 € fixé après négociation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, étant entendu que M. Jean-François ROUSSEAU n'a pas pris part au vote compte tenu de son lien de parenté avec l'acquéreur. Le maire et le premier adjoint sont chargés de régler la vente au moyen d'un acte administratif.

POINT N° 3 : DETR 2013 : AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS : MAINTIEN DU DOSSIER SUR L'ANNÉE 2014

Suite à une proposition de la Préfecture, le conseil confirme à l'unanimité le maintien pour 2014 de la demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de la rue de Phaffans.

POINT N° 4 : FOURRIÈRE : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MORVILLARS

Dernier épisode du feuilleton : le conseil approuve unanimement l'adhésion à la fourrière de la commune de MORVILLARS, la dernière à y faire son entrée.

POINT N° 5 : TAXI : NOUVELLE CONVENTION

Suite à une observation de la Préfecture, il est convenu de procéder aux travaux de marquage de deux places de stationnement au lieu d'une seule initialement prévue, étant entendu que les artisans concernés sont informés du surcoût pour eux. Le marquage coûtera donc à chacun 300 €. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.



CLERC INDUSTRIE Découpage - perçage laser haute précision. 	TECRIM INDUSTRIE Accessoires de manutention en polyuréthane. 	DMB CYCLES camps multibikes  Nouveau à Valdoie votre spécialiste cycles : Enduro, Dirt, Freeride, Descente, Cross Country, City, Route...	7 rue de Turenne 90300 VALDOIE Tél. : 03 84 22 13 09
		<i>Reparations toutes marques, cycles, accessoires et pièces détachées...</i> 	Courriel : pmb.cycles@orange.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.10.2013

POINT N° 1 : SOFCAP : CONVENTION À SIGNER POUR PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS SEPA

Il s'agit pour la SOFCAP de passer comme tous les organismes de la numérotation actuelle au système SEPA, le seul qui aura cours dans l'espace européen à partir de février 2014. Le Maire est autorisé unanimement à signer cette convention.

POINT N° 2 : FORÊT : VENTE DU BOIS DE CHAUFFAGE DES PARCELLES 22 ET 23 À M. MAERKY PASCAL, EXPLOITANT FORESTIER

Suivant proposition de l'ONF, il est convenu de céder 220 m³ de bois de chauffage dans les parcelles 22 et 23 à M. MAERKY de Steinsoultz (68) au prix de 3 550 € soit un peu plus de 16 € le m³. Le prix proposé par l'exploitant est accepté à l'unanimité.

POINT N° 3 : DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2014

Le garde forestier propose une coupe d'amélioration dans les parcelles 15 (170 m³), 16 (250 m³) et 25 (400 m³). La parcelle 19 (400 m³) sera affectée à l'affouage. Dans la parcelle 36 (arrière Grande Nouaie), il est demandé en supplément d'abattre les sapins dont un certain nombre sont bostrychés (non cubés à ce jour). Dans cette même parcelle 36, située en montant le chemin du Fort, il est demandé une première coupe d'éclaircissement des sapins (non cubés à ce jour). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

POINT N° 4 : CENTRE DE GESTION : ADHÉSION AU SERVICE DE PRESTATIONS SOCIALES

L'association APT qui gère jusqu'à ce jour les prestations sociales n'ayant aucun fonctionnement associatif, le Centre de Gestion propose d'intégrer cette activité dans ses services en y ajoutant la mise à disposition de tickets restaurant. Il est convenu à l'unanimité de prendre pour l'instant une adhésion similaire aux prestations actuelles au prix de 0,25 % de la masse salariale et de réaliser une étude fine sur le coût de la mise à disposition de tickets restaurant.

POINT N° 5 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS SOCIALES

En conséquence du point précédent, il est convenu à l'unanimité de mandater le Centre de Gestion pour la passation des marchés correspondants.

POINT N° 6 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE REPPE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de REPPE au Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

POINT N° 7 : CAB : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉLABORATION DU PLU

La CAB prend en charge 20 % des frais d'élaboration du PLU dans la limite de 30 000 € HT. Le conseil décide à l'unanimité de demander la subvention correspondante sur la base du montant du marché passé avec l'AUTB : 29 000 € HT soit une aide sollicitée de 5 800 €.

POINT N° 8 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Un compte d'amortissement de subventions "Pass Foncier" attribuées à certains habitants du lotissement de la Grande Nouaie ayant été scindé en deux, il s'agit de reprendre la répartition des sommes correspondantes. Le Conseil approuve unanimement ce jeu d'écritures.

POINT N° 9 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

La présente décision a pour objectif d'augmenter la dotation des comptes relatifs aux travaux en régie par rapport à la réfection d'une salle de classe (6 131,28 €) et la réalisation de décors de Noël. Cette décision est prise à l'unanimité pour un montant de 7 000 €.

POINT N° 10 : PERSONNEL : CONVENTION À SIGNER CONCERNANT LA FORMATION DE M. PAILLOT

Dans la cadre de son CUI, M. Gérard PAILLOT doit suivre une formation. Il lui est donc proposé une formation de 70 H en petite maçonnerie, 70 H en peinture et un volume d'heures à définir en plomberie-sanitaire à l'AFPA selon le calendrier de cet organisme. Ce projet est validé à l'unanimité.

POINT N° 11 : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS RUE DE PHAFFANS : APPROBATION DU DEVIS DU SIAGEP

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la rue de Phaffans débiteront dans la semaine du 28 octobre 2013. Ils coûteront 182 952 € TTC dont 53 560 € resteront à la charge de la commune. Le devis du SIAGEP est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 12 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE MANDATEMENT DU SIAGEP QUANT À LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACHAT D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES COMPTABLES

Avec la mise en place du logiciel e-Magnus, il est prévu de passer au protocole PESV2 et de dématérialiser toutes les pièces justificatives, ce qui suppose la mise en place d'une signature électronique pour le Maire. Il est convenu à l'unanimité de mandater le SIAGEP pour la passation d'un marché relatif à l'acquisition des certificats électroniques nécessaires.

POINT N° 13 : ACHAT PARCELLE AB 45 À LA SCI IMIJAC : CHOIX DE L'EMPRUNT À SOUSCRIRE

Le Crédit Mutuel propose un prêt relais de 70 000 € jusqu'à 3 ans à 1,95 % taux fixe avec possibilité de prorogation d'un an en cas de non vente du terrain de construction correspondant (0,10 % de commission, 150€ minimum).

Le remboursement se ferait sans pénalités à la vente du terrain avec des intérêts estimés à 113,75 € par mois ou 4 175 € au bout de 3 ans.

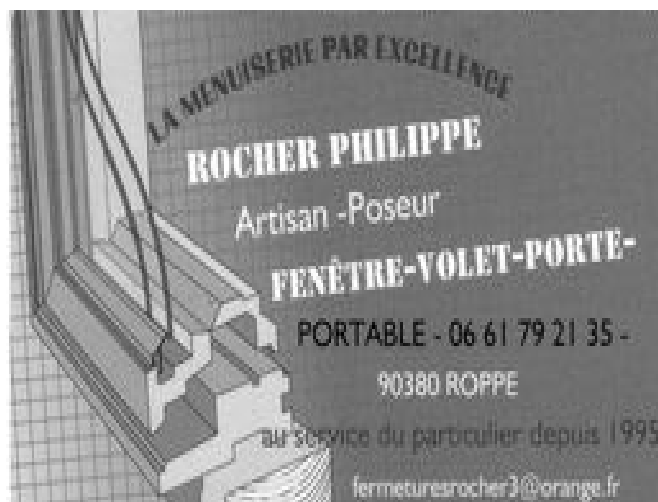
Le second prêt de 125 000 € à 3,07 % fixes sur 9 ans (commission de 0,10 % et minimum 150 €) avec un différé de remboursement jusqu'à janvier 2014 correspondra à des mensualités de 1 326,13 €.

La seconde offre émane du Crédit Agricole qui propose un prêt MT taux variable de 80 000 € sur l'Euribor 3 mois avec une marge de 1,90 % et 160 € de frais de dossiers et la possibilité de remboursement anticipé avec pénalités de 2 mois d'intérêt. Le second prêt de 115 000 € à 3,88 % fixes sur 15 ans avec 230 € de frais de dossier présente l'avantage d'avoir des mensualités plus faibles mais un coût final plus important et des modalités de remboursement anticipé prohibitives (10 % du capital emprunté + 2 mois d'intérêts).

Dans ces conditions, il est convenu à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Mutuel.



PIZZAS PERFECT
à emporter, cuites au feu de bois
Tous les mercredis soirs
Tél. : **06 67 75 67 67**



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.11.2013

POINT N° 1 : URBANISME : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR 2014

Le remplacement de la TLE (taxe locale d'équipement) par la TA (taxe d'aménagement) a été, de l'avis de certains bénéficiaires de permis de construire, l'occasion d'une augmentation importante. Ce phénomène provient notamment du fait qu'à la part communale se rajoute désormais une part départementale au taux de 2,5 % de la base taxable. Ce changement de dénomination s'est aussi traduit par une modification des règles de calcul puisque désormais quasiment toute la surface construite d'au moins 1,80 m sous plafond devient taxable. En conséquence, il est décidé à l'unanimité de ramener le taux de 5 % à 4,5 % sur l'ensemble de la commune et de porter à 8 % le taux sur la zone des Chézeaux II dont le taux était de 9,25 %, avec effet du 1^{er} janvier 2014. Le taux des autres zones ne subit pas de changement et reste fixé à 12 %, il pourra être revu ultérieurement en fonction du coût des travaux restant à la charge de la commune.

POINT N° 2 : FIXATION DE LA SUBVENTION À VERSER AU CCAS POUR L'EXERCICE 2013

Il était prévu de verser au CCAS une subvention de 1 000 € qui s'avère insuffisante compte tenu des charges prévisibles. Dans ces conditions, le conseil décide unanimement de porter la subvention au CCAS à 2 000 €.

POINT N° 3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2013

Comme les années passées, il est convenu à l'unanimité d'attribuer aux associations de la commune les subventions suivantes :

Dénomination	2008	2009	2010	2011	2012	Proposition 2013
Football Club de Roppe (BRCL)	485	485	485	485	530	530
Anciens Combattants	165	165	165	165	180	180
Donneurs de sang	85	85	85	85	95	95
Sclérosés en plaques	40	40	40	40	45	45
Burkina Faso	105	105	105	105	115	115
Collectif Résistance	32	32	32	32	35	35
Age d'or	85	85	85	85	95	95
35ème R.I. ⁽¹⁾	300	0	0	0	0	0
Assistants maternelles					150	150
Amis de l'orgue ⁽²⁾				100	55	55
Total	1 297	997	997	1 097	1 300	1 300

(1) Participation ponctuelle à la construction d'un monument en 2008

(2) 50€+50€ au titre du lancement de l'Association en 2011

POINT N° 4 : DÉLIBÉRATION POUR L'APPLICATION D'UN MORATOIRE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SOLAIRES À LA RENTRÉE 2014-2015

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à marche forcée pour la rentrée 2014 se fera au détriment des communes (de toute façon) mais aussi des parents et des enfants pour lesquels il reste beaucoup de problèmes à régler. Dans ces conditions, le conseil décide à l'unanimité d'adopter la motion figurant en annexe.

POINT N° 5 : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER : CONVENTION À SIGNER

Pour obtenir nos produits de marquage routier au meilleur prix, le Maire est autorisé unanimement à signer la convention portant adhésion au groupement de commandes proposé par le Conseil général.

POINT N° 6 : ACHAT D'UNE FRAISE À NEIGE : CHOIX DU MATÉRIEL

Le choix du matériel a été fait en concertation avec le personnel, il s'agit d'une fraise HUSQVARNA qui présente les meilleures caractéristiques au meilleur coût. Après négociation avec les différents fournisseurs présentant ce matériel (Mr JARDINAGE 1990 €, DI MARCO 1899 €), il est convenu à l'unanimité de retenir la fraise de marque Husqvarna au prix de 1 899 € TTC.

POINT N° 7 : RENFORCEMENT PERSONNEL ALSH : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT CUI/CAE

Compte tenu de l'évolution des effectifs d'enfants fréquentant l'ALSH, il devient nécessaire de recruter à compter du 6 janvier 2014 une personne supplémentaire éligible à un contrat CUI/CAE de 20 heures hebdomadaires pris en charge à 90 %. Melle Coralie RINGENBACH proposée par Pôle Emploi est retenue. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 8 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'APPLICATION DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2014/15.

Le Maire évoque l'ensemble des documents diffusés aux conseillers avant la séance. Après discussion, les délégués au conseil d'école et au conseil du RPI sont missionnés pour transmettre les mesures préconisées à l'unanimité.

POINT N° 9 : DÉCISION MODIFICATIVE DEMANDÉE PAR LE RECEVEUR.

Il s'agit de passer 42 150 € en compte d'investissement et de rétablir l'équilibre du budget.



La carte nationale d'identité est désormais valide 15 ans

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>



Pain de Tradition
française
Campagne au Levain
Fabrication Artisanale
Façonné à la main

ouvert du
mardi au vendredi
6h30 - 13h et 14h - 19h
le samedi
6h30 - 12h30 et 14h - 19h
le dimanche
7h - 12h





24 h sur 24
dimanche et jours fériés



DÉPANNAGE / REMBOURSE
DE VÉHICULES USUÉS
Remplacement pièces, maintenance

Les frais de passage sont
facturés à la journée.

Siège social :
☐ Agence de Mulhouse : 12, avenue d'Italie
ZI MULHOUSE - 68110 ILLZACH
Tél. 03 89 61 76 88
☐ Agence de Saint-Louis : 1 rue de Metz
ZI - 68220 HÉSINGUE
Tél. 03 89 67 16 17
☐ Agence de Colmar : 39 rue de la Fecht
68000 COLMAR
Tél. 03 89 29 68 50
☐ Agence de Belfort : 1 rue du Gal de Gaulle
90380 ROPPE
Tél. 03 84 23 52 52

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 18h

REMISE DE DICTIONNAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

C'est devenu une habitude incontournable : depuis 2007, année de la création du RPI Roppe/Vétrigne, les 14 élèves de CM2 ont été dotés d'un dictionnaire. C'est le cadeau qui est fait à nos enfants pour les mettre dans de bonnes conditions de préparation pour l'entrée en 6^{ème}.

Chaque dictionnaire a été dédié par le Maire de Vétrigne ou moi-même selon la commune d'appartenance.

Ils ont été remis alternativement par Isabelle ECHEMANN, Adjointe aux affaires scolaires et moi-même pour les enfants de Roppe, et Bernard DRAVIGNEY pour les élèves de Vétrigne.

*« Ce dictionnaire t'est offert par le RPI
Roppe/Vétrigne. Il t'appartient dès maintenant, tu
le conserveras pour aller au collège. Fais-en bon
usage, sans modération et sans retenue. En te
souhaitant une bonne réussite scolaire. »*

Une photo de groupe immortalisera cette manifestation.

Bon vent les enfants !!!



ନିମ୍ନ ଉପର ଉପର ଉପର ଉପର ଉପର ଉପର ଉପର



Jean Daniel PETREQUIN

06 07 08 22 96



Multifonctions, imprimantes et fax.

Solutions logicielles (GED, archivage, sécurité).






Votre agence Nord Franche Comté :

SV Bureau

310 Avenue René Jacot

25460 ETUPES

Tel 03 81 34 40 90

Fax 03 81 34 40 91





VALBERT Patrick
14 Grande Rue
90400 TRÉVENANS



la sécurité de vos fenêtres

Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39
 Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com








Réforme des rythmes scolaires : Demande de moratoire d'application et de réouverture de la concertation

Le Conseil Municipal de la commune de ROPPE, réuni en session ordinaire du 29 Novembre 2013, a évoqué la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, telle que validée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Il s'agit pour le conseil de donner son avis aux représentants de la commune au sein du RPI.

Cette réforme, applicable de droit dès la rentrée scolaire 2013, a fait l'objet, par délibération n° 2013/098 en date du 29/11/2013, d'un report d'application à la rentrée 2014, comme la possibilité en était offerte par le décret précité.

Les membres de la Municipalité ont participé à des réunions d'information organisées par l'association des maires du Territoire de Belfort et ont également pris connaissance des premiers retours d'expérience des communes ayant appliqué la réforme à la rentrée scolaire de 2013.

Le Conseil municipal de la commune de ROPPE constate qu'en dépit de son engagement dans la mise en œuvre de cette réforme et des différents assouplissements validés par le Gouvernement, des difficultés demeurent sans réponse à ce jour :

➤ Faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les organisations mises en œuvre :

Les premiers retours d'expérience mettent en avant une fatigue importante des enfants, alors que le débat sur les rythmes chrono-biologiques ne semble pas tranché. Le cas d'enfants qui s'endorment de fatigue en classe est de notoriété publique.

Pourtant, dans le passé, le recours à une coupure en milieu de semaine et une période de classe le samedi matin donnait toute satisfaction sur ce point alors qu'aujourd'hui le recours à cette solution nécessite une justification spécifique.

Par ailleurs, une désorientation des plus jeunes enfants est constatée face à la multiplication des intervenants au sein de l'école.

Ainsi, ce sont bien les fondements de la réussite scolaire de l'enfant qui apparaissent menacés par une mise en œuvre rapide et sans concertation de la réforme.

➤ désorganisation des rythmes familiaux :

Les familles qui souhaitent partager avec leurs enfants ce nouveau temps libéré doivent organiser au quotidien leur temps de travail autour d'une sortie d'école à 15H45 (situation dans la plupart des organisations mises en place). Cet horaire est particulièrement contraignant.

L'application de la réforme pourrait ainsi obliger l'un des deux parents, le plus souvent la mère, à diminuer partiellement son temps de travail voire à y renoncer, alors que leur organisation personnelle s'appuyait sur un travail à temps partiel à 80% avec le mercredi non travaillé. Il est à noter que ce bouleversement nécessite une modification des horaires de travail qui relève d'une décision de l'employeur, de même que l'éventuel retour à un temps plein au lieu d'un mercredi libre devenu inutile n'est pas de droit.

La structure familiale peut également être touchée lorsque les parents sont séparés ou lorsque les grands-parents accueillent leurs petits-enfants le mercredi toute la journée.

Enfin, les activités sportives ou culturelles organisées dans le cadre périscolaire ne manqueront pas de concurrencer et de désorganiser les activités associatives qui risquent ainsi de voir leurs effectifs diminuer.

➤ Difficultés techniques d'organisation :

Les possibilités de recrutement d'animateurs qualifiés sont un élément essentiel de réussite de cette réforme des rythmes scolaires. Or le court laps de temps de $\frac{3}{4}$ d'heure quotidiens – dont il faut en plus déduire un éventuel temps de pause et/ou de changement de site - ne permet pas de mettre en place des activités structurées, sans parler de la difficulté de recrutement de personnes qualifiées pour un si court créneau en plein milieu de l'après-midi, particulièrement dans les zones rurales ou semi-rurales.

Par ailleurs, lorsque la commune ne dispose pas de suffisamment de locaux disponibles pour la mise en place des activités périscolaires, à l'exception des salles de classe, des conflits d'usage sont à craindre avec le corps enseignant.

➤ Coût de la mise en œuvre de la réforme :

Le conseil municipal note que, le temps scolaire restant rigoureusement constant, cette réforme a pour seul effet de contraindre les communes à mettre en place une proposition d'organisation de loisirs qui était jusqu'ici de la seule compétence et de la seule responsabilité des parents sans même qu'ait pu être vérifiée au préalable la nature et l'ampleur des besoins en la matière. C'est en effet lorsque tout aura été mis en place par la collectivité que les parents inscriront ou pas leurs enfants dans les activités proposées.

Le coût de la mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires a été estimé pour la commune de ROPPE à près de 235 € par enfant (incidence transport comprise) soit plus de 20 000 € annuels suite au recensement des besoins actuels, pour un effectif total de 60 enfants scolarisés en maternelle et en primaire, évaluation faite suite à la mise en place d'un questionnaire distribué à tous les parents.

L'extension du fonds de soutien à l'ensemble des communes pour 2014 vient certes d'être validée, mais la question du financement demeure pour les années suivantes. Il fut un temps où les décideurs étaient les payeurs alors qu'ici, une fois encore, l'État se défausse sur les collectivités pour le financement de sa politique.

Par leur coût exorbitant, ces mesures ne manqueront pas de se répercuter sur l'emploi car les fonds ainsi soustraits aux collectivités vont diminuer leurs capacités d'investissements, un phénomène qui aura forcément une influence néfaste sur l'emploi dans les secteurs qui travaillaient jusqu'ici dans le domaine des marchés publics.

En conséquence, le Conseil municipal de ROPPE sollicite auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale :

- un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014
- la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.



EN PISTE À L'ÉCOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire des élèves de l'école maternelle du RPI Roppe Vétrigne a été particulière cette année avec un accueil de tous les élèves et de leurs parents le jour de la rentrée. Les effectifs de l'école maternelle étaient en effet juste au seuil d'ouverture pour une troisième classe à la rentrée de septembre.

Un poste d'enseignant en surnombre a été alloué les matins à l'école maternelle. L'équipe enseignante se compose cette année scolaire de Virginie ERNY et de Nicolas RAUZIER sur la classe des petits et des moyens, de Fabio TENISCI, enseignant en surnombre et de Jean DÉCHAMBENOIT, sur la classe des moyens et des grands.

Le projet de l'année de l'école maternelle est axé sur les quatre éléments, le feu, l'eau, le vent et la terre. Différentes actions sont menées sur ce projet comme par exemple depuis la rentrée, la venue d'un spectacle de marionnettes intitulé "*Anga , fils du feu*", spectacle offert par l'association Roppe Usep Vétrigne.

Les élèves de moyenne et grande section ont bénéficié d'un spectacle à Belfort dans le cadre des concerts des Jeunes Musiciens de France.



La piste cyclable éducative installée en permanence dans la cour de l'école maternelle a été inaugurée le jeudi 14 novembre en présence des élus, de la Directrice de la Prévention Routière, du Responsable de la Sécurité Routière et des parents. Ce projet a été financé par la Préfecture du Territoire de Belfort pour le tracé de la piste et par le RPI Roppe Vétrigne pour l'achat de vélos, de trottinettes et de panneaux signalétiques. Les élèves apprennent ainsi le code de la route dès le plus jeune âge. Les élèves de l'école de Lachapelle-sous-Rougemont ont déjà bénéficié de cette installation.

Un prêt de livres est organisé chaque mois à la médiathèque de Vétrigne et des animations sont proposées autour du livre en ce même lieu une fois par période scolaire.

Les élèves ont présenté un petit spectacle aux parents le samedi 14 décembre à l'école maternelle avant la venue du Père Noël.

*Toute l'équipe de l'école maternelle présente ses vœux aux habitants.
Jean DÉCHAMBENOIT, directeur de l'école maternelle du RPI Roppe Vétrigne.*

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ...

Présentation de notre école pour l'année 2013/2014 :

93 élèves répartis en 4 classes, 5 enseignants, 1
Employée de Vie Scolaire (Mme ABIDA).

CP : 20 élèves avec Mmes WIMMER Marie et
LANZ Jessica

CE1 : 21 élèves avec Mmes GREGORCIK Valérie
et LANZ Jessica

CE2-CM1 : 26 élèves avec Mr MALVOISIN Alain
(21 CE2 et 5 CM1)

CM1-CM2 : 26 élèves avec Mr MARIE Benjamin
(12 CM1 et 14 CM2)



Les élèves de CP ont accueilli le Père Noël

Projets et activités:

CP: spectacle des 3 chardons « Anga le fils du feu » à l'école maternelle le 4 octobre offert par l'association Roppe-Usep-Vétrigne.

CP et CE1 : Semaine du goût du 14 au 18 octobre.

Spectacle musical « L'arbre d'Hippolène » inspiré de « L'arbre sans fin » de Claude Ponti. Rencontres sportives jeux collectifs dans le cadre de l'Usep.

CE1 : cycle patinoire, classe transplantée à Aisey les 26-27-28 mai 2014 sur le thème des arts.

CE2/CM1/CM2: Rencontres sportives Usep (hand-ball et course d'orientation). Échecs.

Écoles au cinéma : 3 séances de cinéma sur des films cultes de la culture cinématographique :

Azur et Asmar (Michel Ocelot), Jour de fête (Jacques Tati), Le cirque (Charlie Chaplin).

Rencontres chorales (avec un projet voix plus ambitieux pour les CM2).

Cycle piscine jusqu'à la mi-janvier avec les élèves du CP au CM1.

En commun pour toutes les classes :

Bienvenue aux enfants de l'IME !

Dans le cadre d'un « **Dispositif externalisé de l'I.M.E les Papillons blancs à l'école élémentaire de Roppe** », sept enfants de l'IME de 8 à 11 ans viennent dans notre école, tous les lundis matins.

Ils ne sont pas dans les classes mais dans la salle « Arts visuels » ou en bibliothèque pour travailler avec leur éducatrice. Ils partagent le temps de récréation avec les élèves de cycle 3.

L'objectif de ce dispositif est dans un premier temps de développer la socialisation des enfants de l'IME les Papillons Blancs par la fréquentation régulière d'autres enfants au sein d'une école dite « ordinaire », notamment au cours des récréations.

Pour les élèves de l'école, il s'agit aussi d'accueillir d'autres enfants, et d'accepter leurs différences, car ils sont tous des citoyens en devenir et doivent apprendre à vivre ensemble !

Ce projet a commencé lundi 18 novembre, et toute l'équipe (enseignants et éducateurs) se réjouit d'être le témoin de cette nouvelle aventure humaine.

Bienvenue à Philippe Lechermeier, écrivain !

Lauréat du prix « Tam-Tam J'aime lire », traduit dans de nombreux pays, il fait partie de la charte des auteurs, reconnue par l'Éducation Nationale. Il interviendra vendredi 24 janvier dans toutes les classes: soit dans un échange avec les élèves sur son métier d'écrivain, soit pour les aider sur un travail d'écriture autour de ses livres, soit pour raconter une histoire concernant ses livres : « Lettres à plumes et à poils », « Graines de cabanes », « Princesses oubliées » ...

Une année scolaire pleine de belles expériences pour nos élèves !

LE 11 NOVEMBRE À ROPPE

Cette année c'était le 95^{ème} anniversaire de la commémoration de l'armistice de 1918.

L'hommage habituel a été rendu au commandant Arnaud à la stèle érigée en sa mémoire dans la forêt. La cérémonie s'est déroulée avec la présence des Anciens Combattants, d'un détachement du 35^{ème} RI de Belfort dirigé par le Capitaine BEAUBIT. Elle s'est poursuivie devant le monument aux morts de la commune.

Le détachement du 35^{ème} RI de Belfort y a présenté une impeccable prise d'armes. A l'appel des morts, les enfants de l'école, ont répondu fièrement « Mort pour la France » puis ont « piqué » une fleur dans la haie du Monument après le dépôt de gerbe.

Après la minute de silence, ce fut la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, par Isabelle ECHEMANN, adjointe aux affaires scolaires.

Après une vibrante et retentissante Marseillaise, la municipalité a invité les participants au vin d'honneur au Château Lesmann.

Merci à toutes et tous, en particulier aux militaires du 35^{ème} RI, au public présent, aux enfants de l'école, encadrés par Mme BADIQUÉ, Présidente des parent d'élèves qui a bien voulu assurer l'encadrement en compagnie d'Isabelle ECHEMANN, aux parents qui accompagnaient leurs enfants, pour le maintien d'un objectif constant :

Le devoir de mémoire



**Les enfants piquent une fleur
dans la haie du monument**



**Les enfants répondent « Mort pour la France » après
l'appel des morts inscrits au monument**

NOËL DE L'ÂGE D'OR

Comme tous les ans, la municipalité invite les personnes de plus de 70 ans à un repas, suivi de l'arrivée du Père Noël. C'était le 8 décembre 2013, trente-sept personnes avaient répondu présent. Les anciens Maires étaient les invités d'honneur. Se « partageant » avec nos voisins de Denney le Père Curé, l'Abbé Jean-Marie BAERTSCHI, s'est joint à l'assemblée malgré un emploi du temps chargé.

Le sapin a été monté l'avant-veille par les employés communaux, Didier, Mickaël et Gérard, assistés d'Acacio MARTINS LOPES.

La salle du Château Lesmann avait été décorée et les tables préparées la veille par les membres du conseil municipal assistés de Louise BOBAN et Colette GABRIEL, bénévoles, à qui nous adressons nos sincères remerciements.

Les tables avaient été magnifiquement mises en valeur par le prêt de décorations réalisées par les enfants de l'IME. Merci à eux et leurs éducatrices.

Le service a été réalisé par les membres du Conseil Municipal.



Lucie FRELIN
(99 ans)

Cette année le menu, préparé par le tenancier du Restaurant « Le Velouté » a été le suivant :

- *Apéritif : Rosé-Pamplemousse avec mise en bouche*
- *Croûte aux champignons*
- *Trou Normand*
- *Suprême de poulet et sa jardinière*
- *Ronde des fromages*
- *Bûche « Vaucluse »*
- *Café avec digestif : Distillée, Marie Brizard, Chartreuse et Génépi*
- *Vins : Alsace Pinot Gris, Bordeaux Côtes de Blaye, et Crémant de Bourgogne*



Roger DEBORD
(90 ans)

◀ Toujours fidèles au rendez-vous étaient les deux doyens de la journée. ➤

Le groupe de danse de Sermamagny de Dominique GIANNITRAPANI a présenté une démonstration de folklore Country alors que pour le reste, l'animation a été assurée par Simon BAYLET.

Avant de repartir à la maison, le Père Noël a distribué une boîte de chocolat à chaque invité avec des mandarines.

La journée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.

Revenez l'année prochaine encore plus nombreux, vous ne le regretterez pas.



RÉFECTION D'UNE SALLE DE CLASSE

Le dernier lifting des salles de classe situées au rez-de-chaussée de la Mairie, avait été réalisé en 2002 pour la première classe, puis 2003 pour la deuxième. Il était donc devenu nécessaire de rénover un peu les peintures des murs.

La salle retenue cette année était celle des CE2/CM1. Pour des raisons d'économies, le travail a été réalisé en régie par les employés communaux. Didier PAYGNARD s'est chargé de ce travail.

Il a été secondé pendant une semaine par William NASS en stage de formation chez nous, puis par Romain SCHERRER-LUTTRINGER, jeune de la commune en emploi d'été, qui a bien « joué du pinceau » !

Le travail a consisté à supprimer les « trous » dans les murs et aussi des fissurations qui apparaissent régulièrement quelque temps après la rénovation des peintures. Après un efficace ponçage, une toile a été collée sur les murs, de façon à renforcer le support.

Derrière les radiateurs une couche d'isolant améliorera la déperdition thermique. Des couvre-joints ont été fixés au sol dans les endroits où le revêtement avait tendance à se soulever.



Puis c'est l'application de peinture sur les murs, et la repose de tous les tableaux déposés au préalable, la classe retrouvant un aspect de neuf.



Il convient de souligner l'implication particulière de Didier PAYGNARD pour cette rénovation, le résultat souhaité est obtenu. Coût de l'opération : 6 131,28 € TTC.

EMPLOIS POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE PENDANT LES VACANCES

C'était une promesse : pendant les mois de juillet et août deux mois d'emplois étaient consacrés à l'emploi saisonnier de jeunes pour venir en appont à Didier et Mickaël pour divers travaux d'été, tels qu'aide au désherbage, à l'arrosage, à l'entretien de salles de classes.

Le plein de candidatures a été réalisé dès le début du lancement de l'action en 2008, le temps accordé étant réparti entre les postulants. L'action est donc reconduite régulièrement tous les ans, avec un succès grandissant et des demandes de plus en plus nombreuses. L'objectif étant de « servir » au mieux les postulants, et de faire tourner afin que toutes et tous en bénéficient, ne retenant que ceux qui n'ont pas été servis, ou mal servis, et même la parité est devenue un autre critère. De l'avis-même des candidats la durée optimale est de deux semaines ; en dessous, c'est trop peu. Malgré tout, dans certains cas, un tirage au sort est devenu nécessaire.



Florine TOUSSAINT



Jérémy DUPRE



Marion LONGCHAMP



Romain SCHERRER-LUTTRINGER

LA FIN D'UNE VIEILLE BÂTISSE



Elle trônait là en bordure de l'Avenue du Général De Gaulle, elle était de 1876 comme l'attestait le fronton de l'entrée de la grange.

Le manque d'entretien, particulièrement de la toiture l'a condamnée à terme.

Ce terme est arrivé, après un arrêté de péril imminent, puis de péril simple, les négociations avec les héritiers ont été longues, très longues.

Au début, plusieurs investisseurs privés se sont manifestés, mais ils ont rapidement renoncé devant les difficultés. Si bien que nous avons pris les rênes au titre de la commune, mais il y avait toujours quelque chose en dernière minute qui faisait reporter les accords.

Roppe était connu pour la « ruine » en bordure de la RD83, et subitement l'affaire s'est débloquée en janvier dernier par un accord entre les propriétaires et la commune au prix de 146 650 €.

La transaction a été soumise au Service des Domaines qui en a validé le prix. La cession a été finalisée en mai 2013, la propriété recédée le même jour au prix de 146 650 € à Territoire Habitat qui a su nous montrer son savoir-faire dans les opérations précédentes. Il est entendu que l'opération sera montée en partenariat avec la Mutualité Française.



La démolition a été confiée à l'entreprise CAVALLI de Pérouse pour arriver au résultat final ci-dessous. Place à un nouveau bâtiment !



DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX EN PERSPECTIVE

Dans le cadre du droit de préemption, nous avons été consultés par le notaire chargé de la vente d'une propriété située rue Sous Le Vernois.

Le garage NEW JET PNEUS occupe une partie du bâtiment, l'autre partie étant libre de toute occupation puisque c'était l'atelier d'une entreprise de peinture aujourd'hui disparue.



Devant la problématique de l'extension des ateliers actuels, très exigus avec leurs 60 m², sans même un confort minimum pour les agents (vestiaires, sanitaires, point d'eau etc.), un devis estimatif avait été réalisé par le service aux communes de la CAB. Selon cette première estimation, la note pour un réaménagement s'établissait à 420 000 € alors que nous pouvions acquérir ici 350 m² pour 190 000 €.

L'analyse a vite démontré qu'il était intéressant d'acquérir cette propriété. Le conseil municipal a décidé de faire valoir le droit de préemption. Un montage financier avec le Crédit Mutuel, moins et mieux disant à l'issue de la consultation des banques, fait que l'opération est quasiment équilibrée sur 9 ans au taux fixe de 3,07 % avec un relais court terme de 70 000 € sur 3 ans à 1,95 %.

Bien entendu le garage NEW JET PNEUS, actuel locataire, est conservé dans les lieux aux mêmes conditions qu'avec la SCI IMIJAC ancien propriétaire.

HALTE AUX TAGS : OUTRAGE AUX BIENS PUBLICS C'EST INACCEPTABLE !

Découverte du 12 Décembre 2013 :



Drôle de surprise, ce jour : la découverte de tags sur les façades arrière du Château !

Après le moment de stupeur, c'est la colère qui l'emporte, comment peut-on admettre pareils méfaits ?

NON, NON ET NON !

Une plainte a été déposée à la gendarmerie, gare aux tagueurs lorsqu'ils seront démasqués.

Il n'est pas possible de laisser ces outrages, signes qui ne veulent rien dire, sauf à se moquer de la société.

Des frais de nettoyage dont nous nous passerions bien.



Et que dire du plaisantin qui s'amuse à maquiller les panneaux.

UN PEU DE CIVISME S'IL VOUS PLAÎT

Arrêtez de jouer avec les finances communales.

A bon entendeur, Salut !

RD 83 : L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE SE REFAIT UNE JEUNESSE

Ex-RN83, cette route relève du Conseil Général qui, en tant que gestionnaire de voirie, est responsable de l'entretien de la chaussée. Un certain nombre de signes tels que dégradations superficielles avec apparition de trous en hiver, fissures, affaissements quelquefois mineurs, mais inconfortables pour la circulation avec du bruit et parfois des vibrations engendrées lors du passage de véhicules, ont été relevés, avec le vieillissement de l'enrobé. Ce sont ces différents motifs qui ont pesé dans la balance pour la réfection de la couche de surface.

Se posait le problème des travaux annexes relevant, eux, de la responsabilité de la commune, à savoir les bordures de trottoirs, les passages piétons. Un certain nombre de bordures ont été remplacées, d'autres conservées : c'est une somme de 13 301,76 € qui y a été consacrée.

Se posait aussi la question du marquage à la peinture. La largeur de la chaussée existante donnait trop de confort à la circulation, la nécessité de réduire la largeur des couloirs de circulation a été admise. Il fallait le faire maintenant, car une fois la peinture réalisée c'eut été trop tard.



En fait, il fallait matérialiser deux couloirs en bordure de chaussée pouvant servir aux vélos, sans que ce soit d'ailleurs indiqué en tant que tel.

Le nombre de m² de peinture nouvelle était compensé par la suppression des ilots et autres « tourne à gauche ». C'était validé par le Service des routes.

Le problème de la réfection des passages piétons, a fait l'objet de discussions, parfois serrées. En effet le passage piéton situé aux abords de la Mairie avait été repeint en résine, matériau garanti 4 ans mais

ayant une durée de vie supérieure et non amorti. Ce qui a fait débat c'est la résine en couleur rouge entourant les bandes blanches, le service des routes prétextant que la couleur rouge n'est pas officielle. Pourtant il suffit de voir la traversée de Lachapelle sous Rougemont !!

Finalement après pas mal de palabres, d'échanges de courriers et d'E-mails, un compromis a été trouvé : le Conseil Général acceptait exceptionnellement la prise en charge financière de la réfection de la peinture en résine des trois passages piétons situés sur la section, mais sans l'entourage en rouge du passage vers la mairie.

Ce qu'il faut retenir :
c'est une amélioration de la sécurité pour tous les usagers à coût zéro

SÉCURISATION RUE DU CIVÉ

Les réclamations et signalements faisaient état de pratiques de vitesses excessives dans cette rue dépourvue de trottoirs. Les enregistrements faits étaient très largement au-delà des vitesses autorisées, des pics de 110 Km/h étaient répertoriés.

Devant ce constat, en accord avec le Conseil Général, cette route étant aussi itinéraire piste cyclable partagé avec les vélos. Le choix de « casser » la vitesse au moyen d'un plateau surélevé a été retenu. Il a été présenté au préalable aux riverains concernés.



Avant travaux



Après travaux

Il s'agissait aussi de voir comment le problème des vélos pouvait être pris en compte. C'est un petit « couloir » qui leur a été spécialement dédié.

Un dossier de subvention « Amende de Police » a été déposé et son bien-fondé a été retenu puisque la subvention a été accordée. Le coût de travaux est de 11 205 € HT et la vitesse pratiquée n'a plus rien à voir avec celle d'avant les travaux.

**BELFORT / HAUTE-SAÔNE**

RD 83 90150 EGUENIGUE
Tél. : 03 84 29 85 64 Fax : 03 84 57 39 41

www.colas-est.fr



Horaires d'ouverture :

Du mardi au jeudi

9h00 à 12h00 et 14h à 19h00

Vendredi : Non stop de 8h30 à 18h30

Samedi : Non stop de 8h00 à 16h30

A domicile
06 06 52 23 46

RÉNOVATION DE LA PLACE DU CHÂTEAU LESMANN DEVANT L'ALSH

C'était un besoin impérieux ! Depuis la mise en service du nouvel ALSH, le bus scolaire prenait en charge les enfants devant l'ALSH après avoir traversé la place en diagonale. Les parents amenaient aussi les enfants de maternelle devant cet arrêt.



En période de temps sec, les véhicules soulevaient un gros nuage de poussière et en période pluvieuse, cette poussière se transformait en boue qui s'accrochait partout, sous les roues des véhicules, et aussi sous les chaussures des enfants et des parents.

En période de dégel, le terrain devenait un véritable « matelas » sous le passage des charges. La cause : une insuffisance de structure de la couche de fondation. En effet il n'y avait qu'une couche de 10 cm de graves, en dessous c'était la terre. Un tel soubassement ne pouvait pas supporter les charges, notamment celle du bus.

L'opération consistait à décaisser sur 45 cm la partie située devant l'ALSH avant d'y poser une couche anti-contaminante sous la forme d'un géotextile, puis une structure de qualité et un revêtement bicouche pour la finition.



De bonnes précautions ont été prises par l'installation d'une protection anti-éclaboussures pour ne pas salir le mur de l'ALSH.

C'est Colas-Est d'Eguenigue qui a été chargée des travaux réalisés pendant la période de vacances du mois d'Août pour ne pas causer de gêne à la bonne marche de l'ALSH. Le budget consacré à l'opération est de 13 625 € HT.

Le résultat s'avère très satisfaisant et améliore très nettement le confort de tous.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Cette année a vu un effort particulier pour la création de nouveaux décors de Noël. C'est Didier PAYGNARD qui s'est chargé de les réaliser pendant des périodes de pluie où il est difficile de travailler à l'extérieur.

Après le choix des sujets, ils ont été confectionnés à l'atelier communal avec tout son savoir-faire. La seule intervention extérieure était la mise en peinture du support en cabine aux Établissements Clerc Industrie.



Les marronniers ont reçu un décor faisant 4,00 m x 1,70 m. Un filin tendu entre deux marronniers permettait de mettre en valeur le sujet.

L'installation en hauteur avait pour avantage de les apercevoir sous tous les angles, mais est aussi un moyen dissuasif contre d'éventuelles dégradations ou même contre le vol.

Un autre sujet a remplacé le petit sapin fixé contre un candélabre du parking mairie/école.

A noter que les cordons lumineux sont en leds, avec une très faible consommation.

Les candélabres de la rue du Stade depuis l'Avenue du Général De Gaulle jusqu'à la place du Château Lesmann sont pré-équipés de prises électriques et pourront aussi par la suite recevoir des sujets qui agrémenteront les fêtes de fin d'années.

Didier saura faire !!



LE CCAS COMMUNIQUE ...

*Au Château Lesmann
en 16 séances d'une heure à partir du 3 février 2014*



Mis en place dans le cadre des activités du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'atelier "Équilibre" s'adresse aux personnes de 50 ans et plus ; il est destiné à :

- entretenir une activité physique dans une ambiance conviviale
- diminuer le risque et la gravité des chutes
- prévenir la perte d'équilibre
- redonner confiance à celles et ceux qui ont subi des traumatismes liés à une chute ou un accident.

Les lundis de 14H15 à 15H15

Il sera animé par Laurent PERNEL, éducateur de "Profession Sport 25", bien connu pour sa compétence et sa convivialité, qui a suivi une formation spécifique à cet effet.

*Venez rejoindre le groupe au Château Lesmann
pour une 1^{ère} séance de découverte*

Ces séances permettent de travailler sur les différents domaines de notre corps :

- les articulations
- le renforcement musculaire
- la coordination
- la mémoire,
- la souplesse du corps
- la vision périphérique
- le système cardio-vasculaire
- la relaxation
- le système énergétique de notre corps.

Séance de découverte gratuite

Les programmes sont adaptés à chacun. Ces activités vous aideront dans votre vie quotidienne.

La participation demandée pour 16 séances est de 20 € pour les Roppois et de 25 € pour les personnes non domiciliées dans la commune. Le complément est versé par le CCAS.

Contacts : Mairie de Roppe 03 84 29 91 70
Isabelle ECHEMANN 03 84 29 83 76

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

L'année 2013 vient de se terminer - c'était une très bonne année - et la nouvelle année 2014 commence.



Le Club de l'Âge d'Or invite toutes les personnes de plus de 65 ans à venir grossir ses rangs et serait très heureux de voir arriver en grand nombre de nouveaux membres.

Vous y êtes les bienvenus dans une ambiance conviviale.

Pour 2014 les réunions auront lieu au Château Lesmann les :

9 Janvier 2014	26 juin 2014
23 janvier 2014	3 juillet 2014
6 février 2014	24 juillet 2014
20 février 2014	4 septembre 2014
6 mars 2014	25 septembre 2014
27 mars 2014	9 octobre 2014
3 avril 2014	30 octobre 2014
24 avril 2014	6 novembre 2014
15 mai 2014	27 novembre 2014
29 mai 2014	4 décembre 2014
5 juin 2014	18 décembre 2014

Pour tout complément d'information vous pouvez vous adresser à

Louis IOLLER, 82 avenue du Général de Gaulle 90380 Roppe Tél. : 06 66 93 59 05

Tous les membres du club de l'Age d'Or se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014.

Le Président

Louis IOLLER



Le Foyer Rural vous présente tous ses vœux de Bonheur, Réussite, Santé, Douceur et Sérénité pour cette nouvelle année.

Le traditionnel vide- grenier et la bourse multi-collections qui se sont déroulés le 22 septembre 2013 ont attiré de nombreux exposants et visiteurs. Ils ont connu un réel succès sous le soleil automnal.



Pour Noël, les enfants de la section judo ont proposé une démonstration de leurs talents en présence des parents. Eric CECCHETTANI, Nicole LAPOSTOLET leurs professeurs ont remis des ceintures jaunes aux plus méritants et le père Noël a distribué des friandises à tous ces jeunes sportifs.

Le Salon des Arts de la Baroque aura lieu les 1^{er} et 2 mars 2014.

Les membres de l'Art Floral et les enfants des écoles maternelles, primaires et de l'IME participeront à cette exposition. L'invité d'honneur sera Monsieur HOBLINGRE.

A cette occasion, Madame MICHAUX exposera ses réalisations de carton plume. Dès la rentrée scolaire, toutes les activités du Foyer Rural ont repris, certaines ont vu leur effectif s'accroître en particulier le yoga. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-joint :

Activités	Responsable de section	Horaires
Judo enfants	Eric CECCHETTANI Tel : 06 13 70 19 11	Débutants : Lundi de 17H30 à 18H30 Jeudi de 17H30 à 18H30 Confirmés : Lundi de 18H30 à 20H Jeudi de 18H30 à 20H
Judo adultes	Robert GRESET Tel : 03 84 26 11 02	Mardi de 20H à 21H30
Aïkido	Sandrine WIDMER Tel : 03 84 29 98 31	Lundi de 20H à 22H Jeudi de 20H à 22H
Atelier Détente	Pierrette MARANGONE Tel : 06 81 61 50 64	Mardi de 18H45 à 19H45
Yoga	Pierrette MARANGONE Tel : 06 81 61 50 64	Mercredi de 9H30 à 11H30
Bio Energym	Franck SIMONNET Tel : 06 09 89 76 98	Mercredi à 19H30
Kali Systema	Franck SIMONNET Tel : 06 09 89 76 98	Mercredi à 20H30
Art Floral	Nelly GARNIER Tel : 03 84 29 89 67	Les 4/11, 13/1, 10/2, 14/4, 19/5, 16/6 à 20H et le 23/12 à 18H30
Activité carton plume	Nicole MICHAUD Tel : 06 45 92 00 39	Mardi de 19H à 20H30

MARCHÉ TRADITIONNEL À ROPPE

Il a été lancé le 2^{ème} vendredi du mois de juin 2013. Dès la première édition, de nombreuses Roppoises et Roppois, mais aussi des clients venant d'autres communes ont testé ce nouveau concept à Roppe, favorisés par le beau temps.



Dès le début, de nombreux échos favorables ont fait de ce marché une belle réputation. Il se déploie dès lors tous les 2^{èmes} vendredis du mois à partir de 17h00. Depuis, son succès n'a pas cessé.

Anne-Christine LALLOZ, cheville ouvrière de ces marchés avec son équipe estime que « *la santé c'est quelque chose de primordial, et ça passe par l'alimentation avec des produits frais et diversifiés* ».

De plus ça fait un point de vente de produits locaux et autres produits équitables (le producteur touche directement le produit de son travail).

Le prix des fruits et légumes n'est pas plus élevé que dans les grandes surfaces du fait qu'il n'y a pas d'intermédiaires, et cela favorise le développement local.

C'est le « concept du producteur au consommateur »

Les commerçants sont globalement satisfaits. Ils sont pour la plupart équipés d'abris en cas de pluie. Pour le bon déroulement en arrière-saison, la commune a installé un projecteur sur un candélabre de façon à éclairer un peu la place pendant le marché.

On y trouve de nombreux produits et services dont :

• Légumes	• Fruits	• Viande
• Charcuterie	• Produits laitiers frais	• Miel
• Fleurs	• Chocolat	• Vin
• Épices	• Artisanat	• Huile d'olive
• (vanille en direct de Madagascar)	• (paniers etc.)	• (en direct de Crète)
• Jeunes plants	• Atelier Rémouleur	Commerce équitable
• (selon saison)		

La dernière édition était celle du 12 Décembre 2013. Tous les commerçants se sont retrouvés dans une belle ambiance autour d'un vin chaud offert par la municipalité, alors qu'Acacio MARTINS LOPES avait préparé les marrons chauds.

Il n'y aura pas de marché en saison hivernale,

la reprise est prévue à partir du 2^o vendredi de mars 2014.

VENEZ NOMBREUX DECOUVRIR LE MARCHÉ TRADITIONNEL A ROPPE

DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL : *un métier, un engagement*

Lorsque le maintien d'un enfant dans son milieu familial n'est plus possible (carences éducatives, mise en danger ...), le Conseil général peut décider d'en confier la garde à un assistant familial au sein d'une famille d'accueil.

LES MISSIONS D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL

La famille d'accueil prend en charge, à son domicile, un ou plusieurs enfants ou jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans) et met en œuvre les conditions propices à leur développement.

Cet accueil implique l'engagement de toute la famille.

- Accueillir l'enfant au sein de la famille avec le respect et l'attention nécessaires
- Organiser au quotidien l'espace de vie de l'enfant pour lui assurer sécurité et bien-être
- Aider l'enfant ou l'adolescent à exprimer ses difficultés et ses différentes émotions, lui prodiguer des conseils et résoudre des situations de conflits
- Accompagner l'enfant dans ses relations avec sa propre famille en veillant au respect des modalités de départ et de retour en famille
- Travailler en coordination avec l'équipe éducative du Conseil général

FORMATION

Dans le cadre de la qualification et de la professionnalisation des assistants familiaux, la loi prévoit:

- un stage préparatoire d'une durée de 60 heures, préalable à l'accueil du premier enfant
- une formation obligatoire d'une durée de 240 heures, à effectuer dans les trois ans suivant le premier contrat de travail.

Ces deux formations, organisées par l'employeur, permettent d'aborder divers aspects de la profession : intégration de l'enfant ou de l'adolescent dans la famille d'accueil, accompagnement éducatif de l'enfant ou de l'adolescent, communication professionnelle



QUELLES SONT LES COMPÉTENCES REQUISES ?

- Sens relationnel, empathie
- Capacité d'écoute, d'échange
- Gestion et respect du secret professionnel
- Écoute et discernement dans la gestion des échanges avec les parents
- Disponibilité et capacité d'adaptation
- Capacité à prendre du recul
- Diplomatie

RÉMUNÉRATION

La rémunération d'un assistant familial comprend un salaire et diverses indemnités.



COMMENT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL ?

Pour accueillir un enfant dans son foyer, il est nécessaire d'obtenir un agrément d'assistant familial délivré par le Conseil général.

La demande d'agrément

La demande d'agrément s'accompagne d'un dossier comprenant des informations administratives, judiciaires et médicales concernant le candidat et ses proches. Elle est étudiée par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Une puéricultrice, une assistante sociale et un psychologue s'entretiennent avec le demandeur et sa famille, et des visites à domicile permettent également d'évaluer les conditions de sécurité et la qualité de l'accueil des enfants.

La validité de l'agrément

L'agrément est délivré par le Président du Conseil général pour une durée de 5 ans. Il permet de solliciter un emploi auprès du Conseil général, mais aussi auprès de certaines associations.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil, contactez :

Conseil général du Territoire de Belfort - Centre de prévention • Pôle Agrément
21, avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT Tél. 03 84 28 18 88

Courriel : secretariat.pole-agrement@cg90.fr

Site : www.cg90.fr

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA BAROCHE ET ENVIRONS

L'Amicale des donneurs de sang de la Baroche et des environs présente à tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année pour 2014.

DONNER VOTRE SANG, C'EST OFFRIR LA VIE.

Vous qui êtes en bonne santé, sachez faire preuve de générosité, car votre don de sang a une importance toute particulière et est une nécessité vitale pour permettre aux nombreux malades de profiter eux aussi de la VIE.

Si vous avez entre 18 et 70 ans, l'Amicale vous convie à ses trois collectes annuelles organisées par l'E.F.S. de Besançon les :

mercredi 26 mars 2014,

mercredi 18 juin 2014,

mercredi 24 septembre 2014

de 16h30 à 19h30 au Château Lesmann à ROPPE

Un grand merci à la municipalité de ROPPE qui par la mise à disposition de la salle et l'octroi d'une subvention, nous permet d'organiser au mieux la collation d'après don.

Merci aussi aux donneurs qui au cours de l'année 2013 ont pris une heure de leur temps pour donner leur sang. Si vous n'avez jamais donné, ou il y a très longtemps, le moment est peut être venu de commencer ou de recommencer.

Pensez à ceux qui en ont besoin. D'avance merci, on compte sur vous !

Pour l'Amicale, la Présidente

Gisèle BARTHEZ

LES DONNEURS DE SANG SOUTIENNENT LE RAPPORT VÉRAN

La Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) et ses Associations soutiennent les conclusions du rapport remis ce jour par Olivier VERAN à la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE et au Ministre du développement Productif, Arnaud MONTEBOURG.

Ces conclusions vont dans le sens d'un véritable pilotage de ces activités stratégiques que sont la transfusion de produits sanguins et la fabrication de Médicaments Dérivés du Sang (ou du Plasma), ainsi que d'une clarification des missions de chacun.

Les associations de donneurs ont le sentiment d'avoir été entendues car leurs propositions sont très majoritairement reprises dans ces conclusions, propositions déjà avancées lors de leur entretien avec la Ministre le 12 juin dernier.

Il en est ainsi de :

- L'affirmation du système Éthique du don de sang basé sur le volontariat et la non rémunération sous quelque forme que ce soit.

Cette conception du don « à la française » a fait ses preuves et a permis de traverser les dernières décennies sans problème d'approvisionnement en produits sanguins.

Ce système est d'ailleurs préconisé par l'OMS (qui a pour objectif d'atteindre 100% des dons de sang volontaires et non rémunérés au niveau mondial en 2020) et le Conseil de l'Europe qui reconnaissent que c'est le seul système permettant d'atteindre l'autosuffisance tout en assurant la meilleure sécurité au patient.

- Création d'un label Éthique qui sera apposé sur les médicaments fabriqués à partir de plasma prélevé chez des donneurs volontaires et non rémunérés.

- Une meilleure connaissance des besoins en produits sanguins et de leurs dérivés en vue de mieux organiser et planifier la collecte.

Les associations constatent la suppression de collectes de sang total et la création progressive de déserts transfusionnels, alors que l'on entend dans les médias des appels au don, ce qui est pour le moins contradictoire.

De plus, la suppression des collectes de plasma l'an dernier a été très mal vécue par les donneurs qui se sont sentis « trahis » et qui sont à nouveau prêts à participer à l'effort national en cas de redémarrage des collectes par l'EFS, collectes dépendantes des besoins exprimés par le LFB, lui-même dépendant des contrats passés avec les hôpitaux.

- Une révision des contre-indications au don qui se sont surajoutées au fil des ans sans qu'en soit toujours prouvée la justification scientifique ou sanitaire ; il en va ainsi de :

- L'exclusion à vie des personnes ayant reçu une transfusion alors que le Conseil de l'Europe ne préconise qu'un ajournement de six mois
- L'exclusion à vie des personnes ayant séjourné en Grande Bretagne plus d'un an cumulé entre 1980 et 1996
- Les personnes pesant moins de 50 kg ...

Réétudier la possibilité de « produire » des Immunoglobulines anti D à partir du plasma de donneuses françaises immunisées alors que nous importons ces produits des USA fabriqués à partir de plasma rémunéré.

- La reconnaissance du caractère stratégique des Médicaments Dérivés du Sang (MDS) fabriqués à partir de plasma collecté sur des donneurs volontaires et non rémunérés, ce qui nécessite, dans l'intérêt des patients et du système de protection sociale, un opérateur national : le LFB (Laboratoire français de Fractionnement et des Biotechnologies).

- L'arrêt des retraits de lots de MDS fabriqués à partir de plasma dont l'une des poches aurait été prélevée sur un donneur atteint de Maladie de Creutzfeldt Jakob Sporadique, spécificité franco-française et disposition qui n'est pas imposée (puisqu'impossible à vérifier) aux laboratoires étrangers.

- Créer un Haut Conseil chargé de piloter les activités de la filière et de donner les lignes directrices permettant une meilleure visibilité en matière de besoins et de sécurité transfusionnelle ; nouvelle structure dans laquelle tous les acteurs de la filière seront représentés et pourront se parler et se faire entendre voire être entendus.

Nous espérons beaucoup de cette mission et constatons avoir été entendus. Il reste au Premier Ministre et aux Ministres concernés de programmer la mise en œuvre de ces dispositions afin que nos espoirs ne soient pas déçus.

Contact : Michel MONSELLIER - 06 80 72 45 34 –

CIRCULER EN HIVER



Dès l'automne, vérifier son véhicule

CONTRÔLER L'ÉTAT GÉNÉRAL

- Le moteur (huile à faible viscosité, filtres, antigel) ...,
- Le circuit électrique (batterie, alternateur ...).
- Les pneus - usure, pression, v compris la roue de secours - type de pneus utilisés (été, hiver).
- Les freins (plaquettes, disques, liquide).
- L'éclairage (ampoules, réglage des phares).
- Les essuie-glaces (balais neufs avant l'hiver).
- Les joints de portière (étanchéité, protection contre le givre).
- Le système d'aération et de chauffage (grilles d'aération, filtres, fuites...).

COMPLÉTER L'EQUIPEMENT

- Raclette, balayette à neige.
- Bombe antigivre.
- Liquide lave-glace, antigel, huile.
- Gants, chiffons, lampe de poche.
- Câbles de démarrage.

DANS LES RÉGIONS TRES ENNEIGÉES

- Chaînes à neige.
- Pelle à manche court et à poignée.



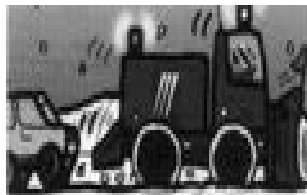
SI L'ON DOIT MONTER DES CHÂÎNES

- Faire un essai de montage avant le départ.
- Se garer à l'écart de la chaussée pour le montage.
- Poser les chaînes sur les roues motrices.
- Vérifier leur tenue régulièrement (les retendre si besoin) et les retirer dès qu'elles ne s'imposent plus.
- Après utilisation, les rincer et les faire sécher.

Sur la route, anticiper

ADAPTER SA CONDUITE

- Avant de prendre la route, si le véhicule est recouvert de neige, le dégager entièrement en s'assurant d'être vu des autres automobilistes.
- Adapter sa tenue vestimentaire (pas de vêtements qui limitent les mouvements)
- Une fois sur la route, repérer les endroits propices à la formation du verglas (routes ombragées, ponts, sous-bois...)
- Modérer et adapter sa vitesse
- Maintenir les distances de sécurité
- Éviter les manœuvres brutales (direction, accélération, freinage)
- Maintenir les mains symétriques sur le volant et parallèles à la route
- Ne pas surchauffer l'habitacle (risque d'assoupissement)
- Faciliter le passage des engins de salage et de déneigement



SI LE VÉHICULE EST BLOQUE

- Se garer sur le bas côté.
- Arrêter le moteur.
- Se tenir constamment informé (radio, téléphone portable).

SI NÉCESSAIRE, NE PAS HÉSITER À

- MODIFIER L'HORAIRE DU DÉPART
- PRÉVOIR UNE DURÉE DE TRAJET PLUS LONGUE
- CHANGER D'ITINÉRAIRE
- CHOISIR UN AUTRE MOYEN DE TRANSPORT
- REPORTER LE DÉPLACEMENT

Avant le départ, s'informer DES CONDITIONS DE CIRCULATION

www.bison-fute.equipement.gouv.fr

- sur le serveur-vocal des Centres d'Information Routière
0 826 022 022 (0,15 € la minute).

DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES

- www.meteo.fr

EN CAS D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PRÉVUE SUR LE PARCOURS OU LE LIEU DE DESTINATION, IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE DIFFÉRER SON DÉPLACEMENT.

Pendant le voyage

Avoir à bord des cartes et votre feuille de route, écouter régulièrement les radios diffusant de l'information routière, notamment le 107.7 sur autoroute

- les conditions météorologiques peuvent se détériorer rapidement, amenant les autorités à diffuser des informations non programmées -

En cas de difficulté particulière, s'informer directement auprès des Centres d'Information Routière au numéro suivant : 0 826 022 022 (0,15 € la minute), répondeur vocal si saturation téléphonique.

En cas d'alerte météo, et si vous êtes dans l'obligation de vous déplacer en voiture, n'oubliez pas par précaution de vous munir de boissons non alcoolisées et chaudes si possible, de nourriture, de vêtements chauds et de couvertures.

- S'arrêter en lieu sûr pour téléphoner
- Ne jamais stationner sur la Bande d'Arrêt d'Urgence
- Suivre les consignes diffusées sur les radios et les panneaux à message variable.



LE BICARBONATE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°25)

Les utilisations du bicarbonate de soude.

C'est un produit polyvalent, tout à la fois produit ménager et produit industriel. Il est utilisé à grande échelle dans l'industrie. En regardant de près les étiquettes sur les produits alimentaires quels qu'ils soient (sucrés, salés, secs, frais ou préparés), vous constaterez que la plupart contiennent du bicarbonate de soude dans leur composition. En ce qui concerne le nettoyage, le bicarbonate de soude peut être associé sans problème à d'autres produits pour la réalisation de recettes ménagères naturelles et écologiques comme, par exemple : le vinaigre d'alcool, l'eau de javel, les cristaux de soude, le borax*, le citron ou le gros sel.

Dilué dans de l'eau

Le bicarbonate de soude se dissout très bien dans l'eau. Il faut tout simplement verser la poudre dans le liquide (selon les proportions indiquées), remuer et attendre quelques instants, surtout si vous devez le boire.

Pour quel usage ?

Cette méthode est utilisée pour la plupart des recettes qui concernent la santé (digestion difficile, brûlures d'estomac), l'hygiène (bains de pieds) et la beauté (lotions pour le visage).

La santé, l'hygiène et le bien-être

Acné / Beau teint (pour en avoir un)

Diluez une cuillerée à café de bicarbonate dans un bol d'eau froide ou légèrement tiédie et rincez votre visage à plusieurs reprises avec cette lotion (en évitant d'en mettre dans vos yeux). Vous obtiendrez un beau teint frais, lumineux et votre peau sera douce comme la soie !

Ampoules

Trempez vos pieds ou vos mains dans un bain où vous aurez préalablement versé 3 cuillerées à soupe de bicarbonate pour 4 à 5 litres d'eau tiède. Laissez tremper ainsi vos pieds durant une quinzaine de minutes et séchez-les bien ensuite.

Brûlures d'estomac / Mauvaise digestion

Le bicarbonate de soude est un antiacide qui a le pouvoir de calmer instantanément et pour longtemps les brûlures d'estomac. Il agit en fait comme un tampon qui neutralise les acides au niveau de toute la sphère digestive. Diluez une cuillerée à café de bicarbonate dans un verre d'eau froide et buvez. L'effet est immédiat.

Cheveux

Pour votre dernière eau de rinçage, vous pouvez utiliser une eau dans laquelle vous aurez dilué une cuillerée à soupe de bicarbonate pour 4 litres d'eau. Cela sera plus facile si vous utilisez un grand récipient ou encore un lavabo.

Coups de soleil

Appliquez des compresses trempées dans une dissolution à base d'une cuillerée à soupe de bicarbonate de soude pour 1/4 de litre d'eau froide. Renouvelez les compresses toutes les dix minutes jusqu'à apaisement complet du feu dû aux brûlures.

*Borax : minéral d'origine naturelle possédant des propriétés antiseptiques, fongicides et désodorisantes. Il combat la formation des moisissures. Ne pas ingérer.

(à suivre)

POUR LES CORDONS BLEUS ...



Roulés de courgettes ... au bleu

Pour 10 personnes (20 bouchées)

Préparation: 30 mn Réfrigération: 2 h

Ingrédients :

2 courgettes	120 g de bleu des Causses
60 g de mascarpone	60 g de cerneaux de noix hachés
1 botte de ciboulette	sel, poivre.

Rincer les courgettes et couper les extrémités.

Les détailler en larges et fines bandes à l'aide d'un épluche-légumes.

Plonger les bandes 1 mn dans l'eau bouillante, les égoutter sur du papier absorbant.

Mélanger dans un saladier le bleu et le mascarpone.

Ajouter 1 cuiller à soupe de ciboulette ciselée et les noix. Saler peu et poivrer. *

Tartiner chaque lamelle de courgette de préparation au fromage, les rouler sur elles-mêmes en serrant.

Maintenir si besoin avec une pique et les dresser sur une assiette de service. Parsemer du reste de ciboulette ciselée et réfrigérer 2 h avant de servir.

Pour un goût plus corsé, remplacez le bleu des Causses par du Roquefort ou par du Gorgonzola.

* Pour apporter une petite note sucrée, ajoutez 1 à 2 c. à soupe de raisins secs à la préparation.

Verrines orange et meringue

Pour 4 personnes :

Préparation 15 mn Cuisson 10 mn

Ingrédients :

12 petites meringues en sachet	2 oranges non traitées
3 jaunes d'œufs	15 cl de crème liquide
1 cuiller à café rase de Maïzena	50 g de sucre
2 cuillers à soupe de Grand Marnier ou de Cointreau	
50 g de fins copeaux de chocolat noir	

IDÉE VIN : Crémant de Loire

Râpez le zeste d'une des oranges puis pressez-la.

Pelez la seconde orange à vif et prélevez les quartiers.

Placez les jaunes d'œufs, le sucre, la Maïzena, le zeste et le Grand Marnier dans un bol placé sur une casserole d'eau frémissante.

Fouettez jusqu'à ce que le mélange triple de volume, versez le jus d'orange en filet, en fouettant.



Incorporez la crème liquide puis versez la préparation dans des verres, à mi-hauteur.

Écrasez une meringue dans chaque verre puis répartissez quelques quartiers d'orange.

Remplissez de crème, décorez de quartiers d'orange, des meringues et des copeaux de chocolat. Servez bien frais.

HUMOUR

Le patron à son employé :

-Est-ce que vous croyez à la vie après la mort ?

-Heu, oui patron ...

-Ah, alors tout va bien. Parce que hier, après que vous ayez quitté le travail plus tôt pour aller à l'enterrement de votre grand-mère, elle est passée pour vous donner un petit bonjour !

C'est un homme qui s'est retrouvé devant la justice parce qu'il a payé avec des chèques sans provisions. Le juge :

- Vous ne vous rendez pas compte ! Vous n'avez que 2 000 € en compte et vous vous permettez d'acheter pour 60 000 € !

- Désolé monsieur le juge ! Est-ce que je peux rembourser ce que j'ai « volé » ? Ah ! Oui ! Et comment faire?

- J'ai pas d'espèces sur moi, mais je peux vous faire ... un chèque.

Il est 8H du matin. Une Renault 5 des Ponts et Chaussées s'arrête sur une petite route de campagne suivie de peu par une fourgonnette. Cinq hommes descendent du fourgon et l'un d'eux s'adresse au chef dans la R5 :

- Chef, on a oublié de prendre les pelles !!!

- Vous êtes pénibles, les gars ... Attendez, je téléphone au dépôt.

Le chef prend son combiné dans la voiture :

-Allô ? Marcel ? Dis donc, il te reste des pelles au dépôt ?

-Oui, répond le gars à l'autre bout du fil, il t'en faut combien ?

Alors le chef se retourne vers ceux du fourgon :

- Combien vous êtes ?

- Cinq, répondent les autres.

- Cinq, reprend le chef au téléphone.

- Ok, lui dit le gars du dépôt, tu les auras cet après-midi.

- "Ok, salut", et il raccroche.

Le chef se tourne à nouveau vers les gars :

- C'est bon, on aura cinq pelles cet après-midi !!!

- Ben, chef ? Qu'est-ce qu'on fait en attendant ?

- Je n'sais pas moi, appuyez-vous sur autre chose !!!

Qu'est-ce qui se lève quand tu t'en sers, qui s'abaisse quand tu as fini de t'en servir et qui goutte après usage ?

Un parapluie ...

Aux États-Unis, un gars est en voiture sur l'autoroute lorsqu'il est pris dans un bouchon.

À un moment donné, quelqu'un frappe à la vitre. Le chauffeur la descend. Il demande :

- Qu'est-ce qui se passe ? L'autre gars dit :

- Des terroristes ont pris BUSH en otage et ils demandent 1 million de dollars sinon ils l'arrosent d'essence et ils jettent une allumette dessus. Alors vous comprenez, on passe à chaque auto pour ramasser des dons.

Le chauffeur demande :

- Et combien les gens donnent ? L'autre gars dit :

- Environ 5 litres ...

Deux amis se rencontrent sur le parking du vétérinaire:

- J'emmène mon chien chez le vétérinaire parce qu'il a mordu ma belle-mère

- Ah bon, tu ne vas quand même pas le faire euthanasier ?

- Non, tu rigoles ... Je viens pour lui faire aiguïser les dents

Un matin en classe, l'institutrice demande aux élèves : « Qu'est-ce que la poule donne? »

Une petite fille répond : « Elle donne des œufs... »

C'est bien, maintenant qu'est-ce que la chèvre donne ?

Un autre gentil petit élève répond : "Elle donne du lait de chèvre." C'est très très bien, maintenant qu'est-ce la vache donne? L'élève le plus instruit de la classe répond: "Elle donne des leçons et des devoirs..."

Une femme arrive dans la cuisine et voit son mari avec une tapette à mouches ...

- « Que fais-tu ? »

- « Je chasse les mouches » répond-il.

- " En as-tu tuées ? "

- "Oui , 3 mâles, 2 femelles,"

Intriguée, elle lui demande :

- "Comment fais-tu la différence entre les femelles et les mâles ? "

Il répond:

- " Trois étaient sur la cannette de bière, deux sur le téléphone "

SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2013

Facile

4	8	9	6	3	1	5	7	2
3	6	7	4	2	5	8	9	1
5	2	1	9	7	8	3	6	4
1	3	5	8	6	4	9	2	7
7	4	8	1	9	2	6	3	5
2	9	6	3	5	7	4	1	8
8	7	3	2	4	6	1	5	9
9	1	2	5	8	3	7	4	6
6	5	4	7	1	9	2	8	3

Facile

9	5	1	2	4	8	6	3	7
8	3	7	6	9	1	5	2	4
4	6	2	5	3	7	1	9	8
1	7	4	9	8	2	3	5	6
3	9	8	1	6	5	4	7	2
5	2	6	4	7	3	9	8	1
6	8	3	7	1	9	2	4	5
7	4	5	3	2	6	8	1	9
2	1	9	8	5	4	7	6	3

Moyen

1	9	8	4	3	7	6	5	2
2	7	4	6	8	5	9	3	1
3	6	5	2	9	1	8	4	7
5	3	6	9	1	2	7	8	4
8	1	9	3	7	4	5	2	6
4	2	7	5	6	8	3	1	9
6	5	3	1	4	9	2	7	8
9	8	1	7	2	3	4	6	5
7	4	2	8	5	6	1	9	3

Moyen

2	6	9	5	3	4	8	7	1
5	3	8	9	7	1	2	4	6
1	4	7	2	6	8	5	9	3
8	7	1	4	2	5	3	6	9
6	5	2	3	9	7	4	1	8
4	9	3	1	8	6	7	5	2
7	1	6	8	4	2	9	3	5
9	2	5	7	1	3	6	8	4
3	8	4	6	5	9	1	2	7

Difficile

2	9	4	8	6	3	7	1	5
3	7	8	2	1	5	9	6	4
1	5	6	7	4	9	2	8	3
5	4	7	3	9	1	8	2	6
6	1	3	5	2	8	4	9	7
9	8	2	4	7	6	5	3	1
4	6	9	1	8	7	3	5	2
8	2	5	6	3	4	1	7	9
7	3	1	9	5	2	6	4	8

Difficile

5	6	8	1	9	7	2	3	4
2	3	4	6	5	8	1	9	7
1	9	7	3	4	2	5	6	8
9	7	3	4	6	5	8	2	1
8	1	2	7	3	9	6	4	5
6	4	5	8	2	1	3	7	9
3	8	1	2	7	4	9	5	6
7	2	9	5	1	6	4	8	3
4	5	6	9	8	3	7	1	2

Facile

5	7	6			
6		7	2		
	9	3	6		
9		2	8	7	
	2	8	4	7	1
1	7	3	8	2	5
	3	7			6
9		1		3	
7	8	4	5	1	2

Facile

4	5	8	2		9
			3		8
8			5	6	4
5	3	4	9	7	2
9		1		4	5
	2		1	3	9
	6	4	9		7
1		3	7		5
	9	7	5	8	1

Moyen

			6		
1	2	9	3		
6		5		7	4
3					5
4	9	2	1		3
6				5	9
	9	5	8	2	
			9	2	6

Moyen

			6		
1	2	9	3		
6		5		7	4
3					5
4	9	2	1		3
6				5	9
	9	5	8	2	
			9	2	6

Difficile

			1		9
	6	7		8	
			4		6
					7
4					
	9		7	5	6
7		4	5		3
				3	
				1	5
	2			9	1

Difficile

			1		9
	6	7		8	
			4		6
					7
4					
	9		7	5	6
7		4	5		3
					3
					1
	2			9	1

<i>Éditorial</i>	<i>1</i>
<i>État civil 2^o semestre 2013</i>	<i>2</i>
<i>Délibérations du conseil municipal au 2^o semestre 2013</i>	<i>3 - 10</i>
<i>Remise de dictionnaires à l'école élémentaire</i>	<i>11</i>
<i>Réforme des rythmes scolaires: demande de moratoire</i>	<i>12-13</i>
<i>En piste à l'école maternelle</i>	<i>14</i>
<i>Du côté de l'école primaire ...</i>	<i>15</i>
<i>Le devoir de mémoire</i>	<i>16</i>
<i>Noël de l'Age d'Or</i>	<i>17</i>
<i>Réfection d'une salle de classe</i>	<i>18</i>
<i>Emplois pour les jeunes de la commune pendant les vacances</i>	<i>19</i>
<i>La fin d'une vieille bâtisse</i>	<i>20</i>
<i>De nouveaux ateliers municipaux en perspective</i>	<i>21</i>
<i>Halte aux tags !</i>	<i>22</i>
<i>RD 83 : l'avenue du Général De Gaulle se refait une jeunesse</i>	<i>23</i>
<i>Sécurisation rue du Civié</i>	<i>24</i>
<i>Rénovation de la place du Château Lesmann devant l'ALSH</i>	<i>25</i>
<i>Illuminations de Noël</i>	<i>26</i>
<i>Le CCAS communique ...</i>	<i>27</i>
<i>Le club de l'Age d'Or</i>	<i>28</i>
<i>Les vœux du Foyer Rural</i>	<i>29</i>
<i>Marché traditionnel à Roppe</i>	<i>30</i>
<i>Devenir famille d'accueil : un métier, un engagement</i>	<i>31</i>
<i>L'amicale des donneurs de sang de la Baroche et environs</i>	<i>32-33</i>
<i>Circuler en hiver</i>	<i>34</i>
<i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i>	<i>35</i>
<i>Pour les cordons bleus ...</i>	<i>36</i>
<i>Humour</i>	<i>37</i>
<i>Solution des grilles de Sudoku de juillet 2013</i>	<i>38</i>
<i>Grilles de Sudoku de janvier 2014</i>	<i>39</i>
<i>Table des matières</i>	<i>40</i>

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION - COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.

Si vous avez des propositions ou des remarques à nous faire, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 400 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS - COMMERÇANTS

BOIS DE CHAUFFAGE BORNAQUE Yannick  4 rue de la Cotate  06 82 84 15 28 	BOIS DE CHAUFFAGE WELFELE Gérald  5 rue de la Cotate  03 84 29 89 25  06 09 83 95 99 	BOULANGERIE PÂTISSERIE JACQUEL Julien  31 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 90 18   Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H	CHAUDRONNERIE MÉCANOSOUDEURE CLERC INDUSTRIE TECRIM INDUSTRIE  8 rue de Phaffans  03 84 36 65 65   www.clerc-industrie.fr 
CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION CSNP PIEMONTESE Nicolas  4T rue du Stade  03 84 29 20 98  06 07 39 27 03 	COIFFURE CELINE COIFFURE  45 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 94 03  	COIFFURE ESTIENNEY Luc  12 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 87 02  	CRÉPISSAGE GUL Metin  6 rue de Vétrigne  03 84 29 87 96  
DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES JOSSERON DEPANNAGE  1 avenue du Général De Gaulle  03 84 23 52 52   Lu-Ve 8H-11H45 13H30-18H	ENQUÊTES - RECHERCHES ARPG GILLET Francis  10 bis rue de Vétrigne  03 84 29 41 56  06 14 13 58 08  arpgf@hotmail.fr	EXPERTISE COMPTABLE CF CONSEILS HB CONSEILS  15 bis av. du Général De Gaulle  03 84 19 01 74  	FERMETURES FERMETURES VALBERT VALBERT Patrick  bureaux à 90400 TREVENANS  03 84 29 47 16  06 08 54 19 53  patrickvalbert@hotmail.fr  www.fermetures-valbert.com
FLEURISTE DIDIER FLEURS  15 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 96 23  	GARAGE AUTO SERVICE OCCASION COULON Sébastien  1a rue du Commandant Arnaud  06 50 65 47 00  	GARAGE BOURLIER BELFORT  1 avenue du Général De Gaulle  03 84 46 65 50   www.bourlier.fr 	GARAGE GIRARD Nicolas  21 rue du Stade  06 14 81 35 46  
GARAGE MM AUTOMOBILES NEW JET PNEUS  11 rue Sous le Vernois  03 84 21 22 33  	PÂTISSERIE BOULANGE DE LA BAROCHE  15 avenue du Général De Gaulle  03 84 54 15 58  	PAVAGE TERRASSEMENT EST PAVAGE KARA Ismaïl  23 avenue du Général De Gaulle  06 23 75 27 17 	PIZZAS AU FEU DE BOIS PIZZA PERFECT BATISTA Patrick  place du Général Bigeard  06 64 26 33 24  Mercredi 17H30 - 21H
PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE GIRARD Philippe  21 rue du Stade  03 84 29 86 41  	PLÂTRERIE PEINTURE ISORENS FIKIL Irfan  18bis av. du Général De Gaulle  03 84 29 87 90  07 60 06 05 11 	PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE RIBLET SARL  27 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 87 90  07 60 06 05 11 	POSE DE FERMETURES ROCHER Philippe  19 avenue du Général De Gaulle  09 53 95 43 44  
RESTAURANT PIZZERIA LE VELOUTÉ  39 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 19 06   sur place ou à emporter, repas à domicile	STATION SERVICE STATION MARGAINE  74 bis av. du Général De Gaulle  03 84 29 88 43  	TRANSPORTS ROUTIERS TRUCHOT Jean-Louis  14 rue de Vétrigne  03 84 29 84 93  06 08 98 52 01 	TRANSPORTS DE VÉHICULES TRANSPORTS BLB BROGGI Raphaël  64 av. du Général De Gaulle  06 81 75 78 63  transportblb@orange.fr
TRANSPORTS DE VÉHICULES TRANS INTER EUROPE  rue de Phaffans  03 84 29 91 25			